

# LE DIAGNOSTIC

## Première partie : les éléments de contexte économique et social

### ❖ A/ Le contexte général :

#### 1- Eléments caractéristiques

Nous nous trouvons :

- ❖ dans un contexte d'internationalisation croissante des économies et des technologies, de très faible autonomie du système économique régional par rapport à la prise de décision nationale et internationale,
- ❖ dans un contexte de départs massifs à la retraite à brève échéance.  
Ainsi, les besoins de recrutement ne seront pas répartis de la même façon par secteurs d'activité, niveaux de qualification et métiers que par le passé.  
En outre, pour un même métier, les niveaux de qualification et de diplôme demandés à l'embauche **seront en proportion plus élevés**. Les catégories professionnelles les plus touchées seront les ouvriers qualifiés, les employés administratifs et les techniciens.
- ❖ dans un contexte d'évolution très rapide des technologies de l'information et de la communication, qui touche désormais **tous les domaines de l'activité humaine**,  
La plupart des technologies et des outils de travail aujourd'hui utilisés n'existaient pas il y a dix ans. Parallèlement, trois-quarts des actifs ont quitté la formation initiale depuis plus de dix ans.  
Donc, la menace de déqualification plane sur une partie de la population active dès 35 ans, avant pour certains métiers, et croît avec l'âge. Cette dernière concerne aussi, **les jeunes en situation de difficulté de formation** avec le risque que cela soit le cas pour toute la vie.

## ❖ B- Le contexte régional :

### 1- Eléments caractéristiques :

#### **La population**

- La population de la Corse c'est plus de 271 800 habitants (estimation localisée de population au 1<sup>er</sup> janvier 2004).

#### **-Répartition de la population par tranche d'âge**

	<b>Corse %</b>	<b>France%</b>
<b>moins de 24 ans</b>	<b>28</b>	<b>32</b>
<b>de 25 à 39 ans</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
<b>de 40 à 59 ans</b>	<b>28</b>	<b>27</b>
<b>de 60 à 75 ans</b>	<b>16</b>	<b>13</b>
<b>75 ans ou plus</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSEE estimation de population par région ; chiffres révisés en janvier 2006.

La tranche d'âge des moins de 25 ans enregistre une baisse importante de ses effectifs (3 210 jeunes). A contrario, la part des plus de 60 ans gagne 6 176 unités. Alors que les moins de 20 ans ont toujours été plus nombreux que les seniors, la tendance s'est inversée au milieu des années 90.

Ainsi, sans l'apport des nouveaux arrivants (quelle que soit la nationalité) qui sont relativement jeunes (2 sur 3 ont moins de 40 ans), le vieillissement serait accru.

- ❖ **Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, la part des moins de 20 ans se stabilise en Corse alors qu'elle remonte légèrement au niveau France entière.**

	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2004</b>
<b>Corse</b>	24,3%	22,1%	22%
<b>France</b>	27,8%	24,6%	25%

Source : INSEE

#### ➤ **La Corse très ouverte aux mouvements de population**

Avec une évolution de plus de 10 000 personnes, entre les deux recensements, la Corse connaît une croissance supérieure à la moyenne nationale. La Corse gagne 2 500 nouveaux habitants par an.

- ❖ **La Corse détient le taux d'immigration le plus élevé après celui de l'île de France.**

Les immigrés représentent 10 % de la population de l'île, soit 26 000 personnes.

Deux immigrés sur trois ont entre 20 et 59 ans. [ Entre 40 et 49 ans, un insulaire sur sept est immigré ].

- ❖ **La perspective d'un vieillissement de la population régionale.**

A l'horizon 2013, il est prévu une évolution globale de la population de + 5 %. Mais certaines tranches d'âge connaissent une évolution négative à savoir, les 0 à 9 ans (-6%), les 10 -19

ans (-7%) et les 25 à 44 ans (-9 %). Par contre, la tranche d'âge des 45/60 ans augmente de 21 % sur la période de référence.

#### ❖ **Le vieillissement des actifs : un impact différencié selon les secteurs**

**A moyen terme, la répartition de l'emploi va connaître une nouvelle donne, relative aux besoins en renouvellement de main-d'œuvre dus à des départs massifs à la retraite.**

Sur la période 2005-2009, plus de 10 000 personnes auront atteint l'âge moyen de départ à la retraite et devraient théoriquement se retirer du marché du travail, ce qui représente 10% de la population active ayant un emploi.

- ❖ **La fonction publique** va être le premier secteur affecté avec près de 3000 sorties prévisibles sur la décennie à venir.  
*Au niveau national, d'ici à 2012, près de la moitié des fonctionnaires d'Etat devront partir à la retraite.*
- ❖ **Le secteur carrières sanitaires et social** devrait voir partir plus de 12 % de ses effectifs d'ici 2009 : environ 1900 départs.
- ❖ **Le bâtiment** est le second secteur qui va connaître des mouvements de retrait du marché du travail (1000 départs).
- ❖ **Le secteur tertiaire de bureau** va perdre également plus de 10% de ses effectifs soit près de 1000 personnes.
- ❖ **Le commerce** au travers de deux de ses composantes, « les vendeurs et les représentants » doit se préparer à la relève d'environ 800 individus.

**Dans les années à venir, la Corse devrait donc disposer d'emplois potentiels mais encore faudra-t-il préparer les publics à s'orienter vers ces créneaux en menant un travail d'information, de formation et de valorisation des métiers porteurs.**

#### **Le système productif**

La Corse doit affronter les difficultés que rencontrent les économies de taille réduite : les besoins de main d'oeuvre qualifiés sont limités ; ainsi, la mise sur le marché d'un flux important de personnes issues d'une même formation crée un phénomène rapide de saturation

#### ❖ **Actifs et taux d'activité :**

La population active totale est de 104 525 personnes, soit 5,6 % de plus qu'en 1990. 85 986 individus disposent d'un emploi.

**Plus d'actifs en 1999 (+5000) mais les taux d'activité restent inférieurs aux taux nationaux ;**

**Le taux d'activité régional** (des 15 ans et +) demeure le plus faible de France : 47,9 % contre 55,2 % (différentiel de plus de 7 points avec le niveau national).

L'emploi salarié représente 82 % de l'emploi total. 45,5 % des salariés travaillent dans le secteur public contre 54,5 % dans le secteur privé.

Au 31 décembre 2003, la fonction publique d'Etat, la fonction publique Territoriale et la fonction publique Hospitalière représentent en Corse 25 800 emplois, soit 30 % des emplois salariés.

Les non salariés représentent 18 % de la population active ayant un emploi en région.

L'emploi par secteur d'activité se répartit comme suit :

	Emploi salarié	Emploi non salarié	Total
Agriculture	1668	2354	4022
Industrie	5577	697	6274
Construction	7045	1591	8636
Commerce	13 154	2224	15378
Services	56 706	5844	62 550

Source : INSEE Estimations d'emploi

**Le taux d'activité féminin** a considérablement progressé depuis le dernier recensement de 1990 (+7,3 %) mais il reste encore largement inférieur au taux national : il est de 62 % pour la tranche d'âge des 20-59 ans contre 74,4 au niveau national ;

**La proportion d'étrangers parmi les actifs est nettement plus forte dans l'île que sur le continent** (10,3 % contre 6 % au niveau national).

#### ❖ **Spécificités des secteurs d'activité régionaux et impact sur l'emploi :**

Plus de huit emplois sur dix relèvent du secteur tertiaire. Près de 90 % des entreprises ont moins de 10 salariés et elles emploient près de 50 % des actifs insulaires.

De ce fait, la Corse compte peu de cadres hors secteur public, car son tissu productif est composé de très petites entreprises (TPE).

#### **Les services non-marchands représentent 40 % de l'emploi salarié au 1er janvier 1999.**

La fonction publique d'Etat et la fonction publique Territoriale avec l'apparition de nouveaux besoins sociaux, sportifs et culturels ont contribué à l'expansion du secteur.

Pourcentage fonction publique de population active (Etat – Territoriale – Hospitalière).

**L'activité marchande** repose en grande partie sur des secteurs à **gains de productivité limités** et qui sont, de plus, **marqués par la saisonnalité** (agriculture, IAA, tourisme, commerce...).

**Les transports et le tourisme** sont les deux secteurs qui contribuent le plus à la croissance des emplois.

Ils sont très ouverts aux jeunes et constituent ainsi un vecteur d'insertion.

Néanmoins, les emplois sont souvent proposés à titre saisonnier (4 à 5 mois). Au niveau de la qualification, les trois quarts des postes occupés concernent des ouvriers ou des employés. De ce fait, les salaires moyens sont faibles.

**Le BTP** est considéré comme un des piliers de l'économie (8 % de l'emploi salarié insulaire).

Ce secteur fortement sollicité par le PEI (plan exceptionnel d'investissement 2002-2017) souffre cependant du vieillissement de sa ressource humaine, du manque de diplômés et d'un gros déficit d'image auprès des jeunes.

**Le tissu industriel** est particulièrement faible malgré le dynamisme de l'industrie agro-alimentaire ; l'industrie (hors agro-alimentaire) regroupe 15% des salariés en Corse contre 25% en moyenne sur l'ensemble de la province.

**Le commerce** enregistre une forte hausse des effectifs, il est marqué par le développement de la grande distribution. Ce secteur est favorable à l'embauche des jeunes mais la mobilité du personnel est importante, en particulier pour les emplois peu qualifiés.

**L'agriculture** a été marquée par une forte restructuration de son activité. L'introduction de nouvelles méthodes de travail a entraîné la disparition de nombreux emplois surtout non salariés.

### **Des problèmes sociaux préoccupants**

#### **❖ Le chômage :**

En 2005 (comme en 2004), le taux de chômage est plus élevé que la moyenne nationale : 10,2 % en Corse contre 9,5% au niveau national mais l'écart tend à diminuer ; la demande d'emploi est plus élevée pour les femmes, et cela alors même que les taux d'activité sont les plus bas de France métropolitaine.

Au-delà de ces chiffres bruts, un constat : les taux de chômage en Corse, sont peu sensibles à la variation du taux moyen national. Ainsi, même lorsque conjoncturellement le taux national baisse, cela a peu d'effet en Corse. **Il s'agit donc bien d'un chômage structurel, c'est-à-dire d'un chômage généré par la structure du système productif régional.**

Les jeunes, les femmes (malgré leur faible taux d'activité), et les immigrés (25% des immigrés actifs), sont les plus touchés.

#### **❖ Les revenus**

La Corse est la région où chaque habitant génère le moins de richesse et où, par conséquent le Revenu Disponible Brut/Habitant est le plus faible de France (13 737 euros en Corse contre 15 583 euros en France en 2001).

En effet, les branches d'activité les plus répandues dans l'île font partie de celles qui sont également les moins rémunératrices au plan national (Hôtellerie Restauration, Grande distribution).

Inversement, les secteurs plus rémunérateurs, notamment l'industrie, sont peu présents. La Corse compte également peu de cadres hors secteur public, son tissu productif étant composé de très petites entreprises (TPE).

Par conséquent, les professions et catégories socio-professionnelles majoritaires sont : « employé » et « chef d'entreprise » (sachant que plus de 60% des 20442 établissements que compte la Corse en 2004 n'ont aucun salarié).

Ainsi, une des raisons majeures, avec la dimension culturelle, de l'inadéquation de l'offre et de la demande de travail réside bien sûr dans le problème posé par les niveaux de salaires distribués dans des branches d'activité où les gains de productivité sont limités et la taille des entreprises réduite (ce qui supprime l'effet « carrière »).

En parallèle, la cherté de la vie en Corse est inscrite en majeur au sein des doléances sociales et, à ce titre une enquête vient d'être confiée à l'INSEE.

#### **❖ Une proportion d'allocataires des minima sociaux supérieure à la moyenne nationale.**

On remarque que le nombre d'allocataires rapportés à la population concernée est plus élevé en Corse qu'en France métropolitaine.

Par contre, on assiste à une baisse entre 2003 et 2004 des allocataires en Corse alors que ce nombre augmente au niveau national.

14% d'allocataires contre 12 % pour l'allocation parent isolé (API)

22,3% d'allocataires contre 16,6 % pour l'allocation adultes handicapés (AAH)

43,7 % d'allocataires contre 30,9% pour le revenu minimum d'insertion (RMI)

(population de référence : allocataires pour 1000 personnes de 20 ans et plus)

## Deuxième partie : le système de formation

---

### ❖ A/ Les principaux constats :

#### 1- La formation initiale : un large éventail de formations, mais un système socio-éducatif au bilan préoccupant.

Par bien des côtés, la Corse demeure unique en son genre et il est très difficile parfois, selon les critères choisis, de la raccrocher à un groupe de régions présentant les mêmes caractéristiques.

Par exemple, elle détient la plus forte proportion de bacs généraux, mais c'est elle qui, sur les 22 régions métropolitaines, a le plus faible taux de scolarisation dans la tranche 16-19 ans et le plus fort taux de sortants sans qualification (14% contre 7,5% en moyenne nationale).

##### 1.1- Une offre de formation territorialisée.

A la rentrée 2005, la région accueille 22 647 élèves et 59 % de ces effectifs sont scolarisés au collège.

### ❖ Les structures de formation.

La Corse compte :

- ❖ 31 collèges (dont deux privés)
- ❖ 8 lycées d'enseignement général et technologique (dont 2 privés), 1 lycée technique et 4 lycées professionnels (2 à Bastia et 2 à Ajaccio), 1 lycée maritime et aquacole et 2 lycées d'enseignement agricoles ;
- ❖ Des sections et une école régionale d'enseignement adapté  
Les établissements d'enseignement général et technologique de Porto-Vecchio, Sartène et Ile-Rousse possèdent des sections d'enseignement professionnel.
- ❖ Deux centres de formation des apprentis (CFA) (1 par département) et 2 centres de formation des apprentis agricoles (Borgo et Sartène).
- ❖ de nombreuses structures de formation d'adultes.
- ❖ 1 Université de Corse (dont un IUT), un IUFM, 2 écoles d'infirmières, écoles de commerce...
- ❖ Une capacité d'accueil suffisante.

Répartition des capacités et des effectifs par infrastructure scolaire

Infrastructures	Capacités	Effectifs	Ratio d'occupation
Collèges	15 015	13 213	87,99%
Lycées	13 169	8 128	61,72%
Total	28 184	21 341	75,72%

Source SAIO



## ❖ L'offre de formation professionnelle du second degré et d'apprentissage.

⇒ Enseignement professionnel : concentration des niveaux et des domaines

*Près de 2 500 élèves dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire (EREA compris) :*

Il existe une complémentarité entre les deux pôles Ajaccio et Bastia : la palette des formations est suffisamment large pour satisfaire un public de proximité.

L'enseignement professionnel est inégalement développé et marqué par une concentration des niveaux et des domaines de formation : sur les deux grands bassins de vie d'Ajaccio et de Bastia.

⇒ Apprentissage : augmentation des effectifs

- ❖ 1400 apprentis (dont 80 dans l'enseignement agricole), 1000 entreprises et 7 centres de formation)
- ❖ une offre très large principalement de niveau V
- ❖ une ouverture récente sur l'apprentissage dans le supérieur (DUT ? BTS et Licences professionnelles)
- ❖ un dispositif territorialisé en Corse du Sud (Ajaccio, Propriano, Porto Vecchio), concentré sur Bastia en Haute-Corse
- ❖ une insertion dans l'emploi pour 68% des apprentis

### 1.2- Des performances scolaires à améliorer

- ❖ **Le taux de scolarisation à 17 ans** reste inférieur à la moyenne nationale
- ❖ **Un taux de sortants sans qualification élevé** : 12,5% contre une moyenne de 7% en 2002
- ❖ **Le retard scolaire de plus de 2 ans** demeure conséquent mais il a fortement diminué depuis 1998 et ce, surtout en lycée professionnel.
- ❖ **Des taux de réussite inférieurs ou proche de la moyenne nationale (brevet – CAP – BEP)**

	2002		2003		2004	
	Corse	France	Corse	France	Corse	France
<b>BREVET</b>	76,9%	78,2%	77,9%	78%	78,4%	78,9%
<b>CAP</b>	77,1%	77,2%	75,7%	76%	79,8%	76,2%
<b>BEP</b>	69,4%	72%	71%	72,9%	71,1%	74,6%

- ❖ 8% des plus de 20 ans obtiennent un niveau bac+2 (10,5% pour la moyenne nationale)
- ❖ 8,4% des plus de 20 ans sont titulaires d'un diplôme (10,5% pour la moyenne nationale)
- ❖ A 22 ans, 35 % des élèves sont concernés par les études contre 50 % sur le continent.

### 1.3- Orientation : une appétence constante pour les filières générales.

La région souscrit à une tradition généraliste de la formation initiale, au sens où les demandes d'orientation des familles à l'issue du collège portent plus qu'en moyenne nationale sur les filières générales.

#### 1.4- La prise en compte de la langue et culture corses.

L'enseignement de la langue et de la culture corse commence dans le primaire et se poursuit dans les classes du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles.

**Le souci de transmission de la langue et de la culture insulaire mais aussi la volonté d'ouverture vers l'extérieur** se traduit d'une part, par le renforcement sensible de l'enseignement bilingue dès le collège ainsi qu'au lycée et d'autre part, par un développement des sections méditerranéennes et européennes.

De 1997 à 2004, 41 sites bilingues sont créés.

Malgré un enseignement en développement, la langue et la culture corses restent marginalisées dans la vie sociale.

#### 1.5- Enseignement supérieur : de plus en plus de « filières professionnalisantes ».

**Avec plus de 4 500 inscrits**, l'enseignement supérieur (Université, écoles de commerce, écoles para médicales, classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs) accueille de plus en plus de jeunes post baccalauréat : l'éventail de l'offre de formation et notamment le développement des filières professionnelles contribuent à cet essor.

Les problématiques de l'enseignement supérieur ne sont pas posées dans le cadre de ce diagnostic car le schéma directeur de l'Université a déjà été finalisé et voté en janvier 2004 par l'Assemblée de Corse.(cf cahier enseignement supérieur).

## 2 - La formation professionnelle continue

### 2.1-De nombreuses structures au service des publics.

#### ❖ Accueil / Information / Orientation :

Etablissements	Balagne	Bastia	Corte	Plaine orientale	Porto-Vecchio	Sartene/propriano	Ajaccio	Total
Agence locale pour l'emploi	1	1	1	1	1	1	1	6
Centre de bilan des compétences		2					1	3
Centre info. jeunesse	1	1	1	1	1		1	5
PAIO	1			1				2
Mission locale		1				1*	1	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>19</b>

\* La mission locale Grand Sud couvre les secteurs de Porto Vecchio et de Sartène/ Propriano

3 missions locales (Ajaccio , Bastia, Grand Sud) et deux permanences d'accueil, information et d'orientation (Corte / Plaine Orientale, Balagne) **reçoivent environ 4026 jeunes chaque année (dont 1774 en premier accueil).**

❖ un ensemble d'autres services : les agences locales pour l'emploi, les centres de bilan, le réseau information jeunesse...

❖ **Les centres de formation :**

35 centres de formation (publics, semi-publics, privés...) actifs et principalement prestataires de la Collectivité Territoriale de Corse et des autres financeurs disséminés sur le territoire.

❖ l'AFPA présente en trois points : Ajaccio, Corte et Bastia.

2.2- Des publics diversifiés : du primo-demandeurs d'emploi au chef d'entreprise.

❖ **Plus de 1500 demandeurs d'emploi** (jeunes et adultes) bénéficient chaque année d'une action de formation professionnelle continue financée par la Collectivité Territoriale de Corse ou par l'Etat (Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale) auxquels s'ajoutent les formations financées par les ASSEDIC.

❖ **Plus de 4000 actifs** (salariés et chefs d'entreprise) suivent, chaque année, une formation dans le cadre d'un dispositif de l'Etat (engagement de développement de la formation) ou d'un dispositif de la Collectivité Territoriale de Corse (contrat territorial d'objectif et de progrès).

2.3- L'insertion professionnelle

En moyenne :

❖ 60% des anciens bénéficiaires d'une action qualifiante sont en emploi 18 mois après la fin du stage.

❖ Le taux est de 45% pour les bénéficiaires d'une action ciblée « publics en difficultés » (mobilisation, pré-qualification, plates-formes insertionnelles).

3 - Les financements de formation d'adultes et de l'apprentissage

Le système de financement de la formation professionnelle est une construction complexe, fragmentée en autant d'entités qu'il existe de publics et de dispositifs de formation propres à chacun de ces publics. A cette première fragmentation, se superpose une deuxième qui suit la nature de chaque financeur, ses logiques et ses modes de financement.

A la demande du comité de pilotage une étude approfondie a été réalisée. Pour l'essentiel elle met en évidence :

- **concernant la formation d'adultes :**

La dépense globale constatée en 2003 et 2004 s'élève respectivement à 51M€ et 54M€ :

Dépenses par financeur (k€)	2003	%	2004	%
Etat (dont AFPA)	18 572	36%	17 963	33%
Collectivité Territoriale de Corse	12 690	25%	15 115	28%
Unedic/Assedic	2 712	5%	3 134	6%
Autres collectivités locales	1 070	2%	712	1%
OPCA / Entreprises	13 616	26%	13 447	25%
Ménages	780	2%	800	1%
Pouvoirs publics pour ses propres agent	2 109	4%	2 976	5%
<b>Total des dépenses FPC</b>	<b>51 549</b>	<b>100%</b>	<b>54 147</b>	<b>100%</b>

L'Etat apparaît comme le 1<sup>er</sup> financeur de la FPC. Cependant la part de l'AFPA (12,4M€ soit 24%) vient considérablement augmenter le poids de l'Etat sur le financement. Hors AFPA, la part de l'Etat ressort à 12% en 2003 et 10% en 2004. Dans ce contexte, ce sont la CTC et les OPCA (entreprises) qui apparaissent comme premiers financeurs de la FPC

**- concernant l'apprentissage :**

La dépense globale constatée en 2003 et 2004 s'élève respectivement à 10.8M€ et 11.5M€ et est réalisée à 100% pour « les jeunes ».

Dépenses par financeur final (k€)	2003	%	2004	%
Etat	2 166	20%	2 088	18%
Etat (délégation CTC)	1 649	15%	1 666	14%
Collectivité Territoriale de Corse	2 824	26%	3 201	28%
OCTA/Entreprises	3 977	37%	4 334	38%
Autres financeurs	232	2%	204	2%
<b>Total des dépenses Apprentissage</b>	<b>10 848</b>	<b>100%</b>	<b>11 493</b>	<b>100%</b>

*hors rémunération*

Compte tenu du transfert de compétences, la CTC apparaît comme le 1<sup>er</sup> financeur final couvrant ainsi (en 2004) 42% de la dépense.

En 2003 la Corse a dépensé 51,5M€ (54,1M€ en 2004) pour la formation professionnelle et 10,8M€ (11,4M€ en 2004) pour l'apprentissage, soit au total 62,3M€. Cet effort représente 1,23% du PIB (5 052M€), soit 236€/habitant et 596€/actif. Au niveau national, la dépense 2003 est de l'ordre de 21,7M€ et représente 1,64% du PIB, soit 364€/habitant et 806€/actif.

La dépense économique en Corse au titre de la formation et de l'apprentissage est inférieure dans notre Région par rapport à la moyenne nationale. Compte tenu des comparatifs établis entre les budgets des régions, il semble que l'écart provienne essentiellement de l'activité économique des entreprises de l'île et notamment de leur masse salariale (ce qui génère des collectes au titre de la formation et de l'apprentissage en deçà de la moyenne nationale).

**- La dépense régionale constatée en 2003 est orientée sur les publics suivants :**

Répartition par public 2003 (k€)	Total dépenses FPC	%
Demandeurs d'emplois	26 574	52%
Salariés	15 240	30%
Jeunes	7 183	14%
Agents de la f <sup>o</sup> publique	1 529	3%
Tous publics	1 023	2%
<b>Total</b>	<b>51 549</b>	<b>100%</b>

Les demandeurs d'emplois captent ainsi plus de 50% des dépenses liées à la formation professionnelle continue. Les demandeurs d'emploi en 2003 recensés par l'INSEE sont au nombre de 13 464 (12.88%) sur une population active de 104 525 personnes. L'effectif salarié en 2003 représente 85 373 personnes (dont 17 018 dans l'administration) soit 81.6% de la population active, il capte ainsi 30% de la dépense en formation professionnelle continue dont 12 407€ correspondent aux dépenses d'OPCA.

## LES PROBLEMATIQUES

De cet ensemble nous pouvons dégager immédiatement les premières problématiques auxquelles le PRDF devra impérativement apporter des réponses :

- ❖ Comment, dans un contexte socio-économique en mutations rapides, faire en sorte que chacun puisse accéder à une information de qualité et à un conseil personnalisé pour l'orientation ou la réorientation scolaire et professionnelle ?
- ❖ Comment corriger le caractère inégalitaire de l'accès à l'information ?
- ❖ Comment permettre à chacun d'accéder, à tout moment, à la formation qui lui permettra de maintenir à jour le niveau de connaissances nécessaire au maintien et à l'évolution de son emploi ?
- ❖ Comment faire en sorte d'obtenir une élévation générale du niveau de qualification de la population ?

La prise en compte des caractéristiques régionales pose, pour la mise en place d'une politique de formation, une double question fondamentale :

- ❖ Du côté des entreprises : comment se procurer, sur le marché du travail, la main d'œuvre correspondant au besoin, tant sur le plan quantitatif, que qualitatif ?
- ❖ Du côté des futurs actifs : se former à quoi ? Pour quelles possibilités d'insertion ? Pour quelles conditions de travail ? Pour quelles « carrières » ?

Face à cette situation économique et sociale, la problématique à traiter est donc la suivante :

Faut-il chercher à adapter le système de formation à un mode de développement pour l'instant toujours déséquilibré, (avec le risque de l'accentuer) si l'on pousse « l'adéquationisme » jusqu'au bout, ou bien faut-il s'en servir comme d'un levier pour impulser la naissance et le développement de nouvelles activités avec le risque d'encourir des échecs ?

Evidemment, le choix doit réaliser les deux objectifs à la fois en tenant compte de l'ensemble des contraintes économiques mais aussi, des conséquences sociales.

Il faudra donc tenter de :

- ❖ **Répondre**, autant que faire se peut, **aux besoins des marchés en tension** car, ils constituent la seule possibilité de lutter efficacement contre le chômage récurrent qui touche la part la moins qualifiée de la population. En effet, notre marché du travail est marqué par un **paradoxe** :

Certaines branches éprouvent des difficultés à recruter la main d'œuvre qualifiée. Elles devraient perdurer et même s'étendre au cours de la prochaine décennie, compte tenu des départs à la retraite.

Dans le même temps, le chômage reste élevé et touche particulièrement les jeunes, qui sont par ailleurs moins qualifiés en Corse qu'en moyenne nationale.

- ❖ **Utiliser la politique de formation** comme un véritable outil de politique structurelle pour, dans le cadre des orientations du PADDUC, **contribuer à l'émergence de branches d'activités nouvelles**, plus productives, générant plus de valeur ajoutée.

**Ne pas traiter ces deux objectifs conjointement, pire encore, les opposer serait vraisemblablement inopérant, surtout si l'on se réfère aux indicateurs décrivant les performances et les grandes orientations de notre système de formation.**